



Commune de St Pierre des Echaubrognes

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

7 septembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 31 août 2023

PRÉSENTS : 13

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, Mme JOUBERT Delphine, M. AUDEBEAU Dimitri, M. CAILLAUD Clément

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme POUSIN Martine, M. ONILLON Nicolas,

VOTANTS : 13

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Dimitri AUDEBEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du procès-verbal du 22 juin 2023

Le procès-verbal du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

2 Lotissement la Courserie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec la DDT 79 dans le cadre du dossier loi sur l'eau annexé au permis d'aménager du lotissement la Courserie II. Quelques remarques doivent être prises en compte et notamment la restauration de 1 700 m² de zones humides de la première tranche du lotissement qui seront déplacés le long de la zone humide sur la prairie naturelle située sur la partie Ouest du futur quartier

Le dossier loi sur l'eau sera donc mis à jour.

3 Rapport 2022 : Service Public de l'Eau Potable (S.V.L.)

Le Syndicat du Val de Loire (SVL) est un service public qui a la charge, la production et la distribution de l'eau potable pour le Nord Deux-Sèvres. L'agglomération du bocage bressuirais a transféré la compétence eau potable au S.V.L.

Le S.V.L. doit produire un rapport sur le prix et la qualité du service. Ce rapport est destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix de ce service public de l'eau, il fournit les indicateurs techniques et financiers.

La synthèse de ce rapport est présentée au conseil municipal.

Ce rapport contient les éléments suivants :

- Les faits marquants de l'année 2022 (non-remplissage du barrage du Cébron, grippe aviaire, la recherche de fuites canine, la hausse de l'électricité)
- La présentation du S.V.L.
- Les indicateurs techniques : pour la commune 647 abonnés, pour une consommation ordinaire de 70 307 m³ soit une moyenne par abonné de 109 m³
pour le SVL 40 317 abonnés, + 1 % du nombre d'abonnés, - 2.2 % du volume mis en distribution, hausse de 4.4 % des volumes non facturés (fuites). 18.59 kms de conduites renouvelées
- Les indicateurs financiers,
- Les chiffres clés

4 L'activité de GRDF sur la concession gaz

Monsieur le Maire informe également le conseil sur l'activité de GRDF ; concession gaz (GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés. Cette prestation est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie

Quelques éléments clés de ce rapport :

- 184 clients
- 6 787 m de canalisations,
- 1 970 Mwh acheminés
- 5 125 € d'investissements réalisés sur la concession

Monsieur le Maire fait également remarquer que le prix de l'énergie (gaz) a été multiplié par 10 ! et qu'il est donc nécessaire de rester vigilants sur les consommations gaz de nos bâtiments communaux (salle omnisports, périscolaire, mairie, espace du cèdre (hors salle IRIS) et la salle côté jardins)

5 Décisions modificatives (délib n° 2023-041)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux réajustements de comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget Commune

Désignation des articles		Investissement		Fonctionnement	
article	libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
615231	Entretien et réparations voiries			-2 320,00	
739118	Autres versements et restitutions sur contributions directes			2 320,00	
	TOTAL			0,00	

Budget commune

Désignation des articles		Investissement		Fonctionnement	
article	libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
681	Dotations aux amortiss. aux provisions			100,00	
65748	Autres personnes de droit privé			100,00	
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'approuver ces virements de crédits

6 Divers

- *Droit de préemption urbain*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble des biens immobiliers suivants :

- ◆ le 27 juin 2023, pour un bien immobilier propriété de Mme RICHER Tiphaine – 8 rue des Hardilliers – cadastré section AB n° 132

- *Octobre rose*

Un mois pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein. La commune illuminera la mairie en rose

- *Le repas annuel des aînés*

Petit rappel : il aura lieu le samedi 4 novembre à la salle IRIS. Le 7^{ème} pêche assurera le repas, les adolescents du foyer des jeunes assureront le service. Pour les personnes de + 80 ans qui ne pourront assister à cette rencontre, un repas leur sera distribué le samedi 13 janvier (à leur domicile en liaison froide, préparé par le Cheval Blanc)

- *Buvette stade de foot*

Les travaux d'aménagement de la buvette sont en cours

- *Inauguration du city stade* le samedi 9 septembre : rappel des différents points de l'organisation
- *Ticket jeune citoyen 2023-2024 Département 79* – Les jeunes du CP à la 3^{ème} soutiennent leur association – rappel de la démarche et de son fonctionnement
- *Centre de loisirs été 2023* – Fanny MONTAS a présenté un bilan de l'activité du centre de loisirs de cet été. Bilan positif avec un accueil particulier pour les enfants en situation de handicap.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 12 octobre 2023 (au lieu du 5 octobre)

Fin de la séance à 22 h 15

Le secrétaire
Dimitri AUDEBEAU

Le Maire
Claude POUSIN

